

COMMUNE DE CHAMPEAUX

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU MARDI 21 juillet 2020

Le Conseil Municipal de la Commune de CHAMPEAUX s'est réuni le mardi vingt et un juillet deux mille vingt à la Mairie, à dix-neuf heures sur convocation et sous la présidence de Monsieur Yves LAGÜES-BAGET, Maire.

PRÉSENTS : MM. LAGÜES-BAGET, HUBERT, MMES BEROS, PROUVIER, M. HOLVOET, MMES PRUD'HOMME, DEWANCKER, MM. FOURNIER, VINCENT, MME PITKIAYE, M. NORIS, MMES BILLAULT, PASTOR, LE LOUËDEC.

ABSENTE EXCUSÉE ET REPRÉSENTÉE : Mme ADAMSKI a donné pouvoir à Monsieur LAGÜES-BAGET.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme BEROS.

1 - APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 JUIN 2020

Le compte rendu est adopté à l'unanimité. Il est procédé à son émargement.

2 – IV^e PHASE DE RESTAURATION DE LA COLLÉGIALE - PLAN DE FINANCEMENT - DEMANDE DE SUBVENTIONS

Les désordres de la charpente dans la croisée du transept ont pu être constatés par l'ensemble des conseillers municipaux lors de plusieurs visites.

Les travaux, découverte/recouverture du transept et la réfection de la charpente, pourraient débuter au cours du 2^{ème} semestre 2021, pour une durée de 6 mois.

Pour répondre à la demande de Madame Valérie PRUD'HOMME, le Maire indique que les entreprises seront sollicitées par appel d'offres, par le maître d'œuvre, l'Architecte en Chef des Monuments Historiques.

PLAN DE FINANCEMENT :

Montant H.T. des travaux	:	205 500,00 €
Maîtrise d'œuvre	:	30 825,00 €
Montant total H.T.	:	236 325,00 €
Aide de la DRAC (40%)	:	94 530,00 €
Aide de la Région (30%)	:	70 898,00 €
Aide du Département (20%)	:	47 265,00 €
Aide de l'Association des Amis de la Collégiale (2%)	:	4 727,00 €
Autofinancement de la Commune (8%)	:	18 906,00 €

Adopté à l'unanimité.

Le Maire est autorisé à l'unanimité à solliciter les subventions.

3 –CHOIX DU PRESTATAIRE POUR LE REPAS DES CHEVEUX BLANCS

Ce repas, offert à tous les habitants de plus de 65 ans, aura lieu le dimanche 13 décembre 2020. Les membres du CCAS, après prospection, ont choisi l'Hôtel du Sauvage à LA FERTÉ GAUCHER, pour un montant de 38€ par personne. Le Conseil municipal a entériné ce choix.

L'animation musicale sera assurée par ISA'MUSIC pour un montant de 550€.

Il est précisé que la Commune prend en charge à 50 % le repas des conseillers municipaux et des membres du CCAS participant à cet événement.

Monsieur le Maire remercie Madame Florence LEVEQUE et Ghislaine LE LOUEDEC pour leur implication dans ce projet.

Adopté à l'unanimité.

4 – STATUTS DU REGROUPEMENT PÉDAGOGIQUE INTERCOMMUNAL ANDREZEL – CHAMPEAUX - SAINT MERY (RPI)

Les statuts mis à jour ont été adoptés par le Conseil Syndical ainsi que le règlement intérieur.

Chaque conseil municipal doit valider ces statuts.

Après lecture, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide les statuts du RPI ainsi que le règlement intérieur.

5- SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU RPI

La subvention de la commune aux frais de fonctionnement du RPI a déjà été votée lors du budget communal.

Toutefois, la Communauté de Communes de la Brie Rivières et Châteaux (CCBRC) a décidé d'attribuer, depuis 2 ans, une aide aux communes pour le soutien scolaire.

En conséquence, il convient de transférer au RPI cette subvention exceptionnelle d'un montant total de 3 766 € correspondant aux années scolaires 2018/2019 et 2019/2020.

Adopté à l'unanimité.

6 - DÉSIGNATION DES CANDIDATS À LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CCID)

Cette commission doit être renouvelée après chaque élection municipale. Elle se réunit une fois par an. La prochaine se déroulera en février 2021.

Elle est chargée d'émettre un avis sur les valeurs locatives transmises par les services fiscaux.

Vingt-quatre personnes doivent être proposées par la commune, douze personnes seront retenues par les services fiscaux.

Liste des candidats :

TITULAIRES

N°	NOM – Prénom	Adresse dans la Commune
1	TONNELIER Emmanuelle	2 bis, rue de la Tuilerie
2	BURY Josette	6 rue du Cloître
3	BURY Pierre	6 rue du Cloître
4	VIVET Patrick	932 rue des Pourtours des Fossés
5	ELIA Eric	7 rue des Champarts
6	BENOIST Corinne	8 rue de la Ferronnerie
7	PROUVIER Michel	20 rue de la Tuilerie
8	ELIA Edith	7 rue des Champarts
9	LOLLIER Bernard	572 rue des Pourtours des Fossés

10	KOPEC Jacqueline	11 rue de Malvoisine
11	KOPEC Gérard	11 rue de Malvoisine
12	BECARD Pascal	Route du Moulin de Chaunoy

SUPPLÉANTS

N°	NOM – Prénom	Adresse dans la Commune
1	ARDANUY Philippe	11 rue Sarrazin Desmaraise
2	CHÉCHIN Bernard	6 rue du Pré du Pain
3	COQUIN Dominique	460 rue des Pourtours des Fossés
4	LEVEQUE Florence	2 place du Marché
5	BILLAULT Aurélie	4 rue Guillaume de Champeaux
6	ADAMSKI Rachel	7 rue du Cloître
7	PROUVIER Lyvia	20 rue de la Tuilerie
8	PITKIAYE Lantoso	11 place du Marché
9	PRUD'HOMME Valérie	11 rue du Stade
10	BEROS Marie-Christine	11 rue de la Ferronnerie
11	FOURNIER Dominique	5 rue de la Tuilerie
12	NORIS Sébastien	10 rue du Stade

Cette liste a été approuvée à l'unanimité.

7 -CONVENTIONS AVEC LE SYNDICAT DÉPARTEMENTAL DES ÉNERGIES DE SEINE ET MARNE (SDESM)

La rénovation de l'éclairage de la salle des fêtes et de la mairie paraît nécessaire.

Les éclairages actuels, inefficaces et gros consommateurs en énergie, posent question.

Le SDESM propose une nouvelle convention de 3 ans de Conseil en Energie Partagée au tarif de 1€ par habitant, valable 3 ans.

Le SDESM propose également une convention permettant d'obtenir des subventions pour des travaux d'économie d'énergie précités.

À l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer les conventions et tout document y afférent.

-8 - QUESTIONS DIVERSES

Rentrée de septembre

Monsieur HOLVOET, Président du Conseil Syndical du RPI indique que le nouveau protocole sanitaire pour la rentrée scolaire 2020 est arrivé. Reprise quasi normale, sans distanciation sociale mais port du masque pour le personnel.

Cela permet la réouverture de la cantine, de la maternelle et de la garderie ainsi que l'utilisation des transports scolaires.

Travaux d'effacement des réseaux électroniques rue de Malvoisine

Monsieur le Maire informe le Conseil que les travaux d'effacement des réseaux de la rue de Malvoisine sont pratiquement terminés.

Contrat rural voirie

Monsieur le Maire indique que les travaux pourraient débiter avant la fin de l'année si les dérogations demandées au Département et à la Région sont accordées.

CCBRC

Monsieur le Maire indique que les noms des candidats aux commissions de la CCBRC sera transmis prochainement.

Suite à sa question, il est répondu à Madame PRUDHOMME que les convocations ne sont envoyées qu'au titulaire. À charge pour lui de prévenir son suppléant en cas d'indisponibilité.

Syndicats intercommunaux

Monsieur le Maire remercie chaleureusement pour leur implication Monsieur HOLVOET, élu Président du RPI, Monsieur HUBERT, élu Président du SIVOM pour la piscine de GRANDPUITS et Monsieur VINCENT, élu Vice-Président du Syndicat du Collège de MORMANT.

Voirie

Madame PRUDHOMME indique que le miroir du passage piéton devant chez Monsieur et Madame RIVIERE est dépoli.

Elle indique également que la camionnette garée sur le trottoir rue du Stade est dangereuse. Manque de visibilité pour les habitants sortant de chez eux avec leur voiture.

Monsieur le Maire lui demande de relever le numéro de la plaque d'immatriculation.

Elle indique également que la porte de l'armoire de câbles de la fibre, rue du Stade, reste régulièrement ouverte.

Monsieur le Maire indique qu'il a déjà prévenu COVAGE. Il le fera une nouvelle fois.

ÉCOLES

Monsieur HOLVOET, Président du RPI, indique que suite à la réorganisation du travail des agents pour une meilleure hygiène et sécurité, le recrutement de 2 surveillants de restauration supplémentaires pour la rentrée 2020 est nécessaire. Leur temps de travail pendant la période scolaire sera de 2 h par jour.

Monsieur le Maire indique que l'école de CHAMPEAUX a pu intégrer le dispositif : « *École Ouverte-Vacances Apprenantes* » grâce au projet présenté par les professeurs des écoles et à son intervention auprès du Directeur d'Académie. Ces activités (école le matin, activités de loisirs et culturelles l'après-midi) se dérouleront du 24 au 27 juillet 2020.

PISCINE DE GRANDPUITS

Monsieur HUBERT, Président du SIVOM de la piscine de GRANDPUITS indique que celle-ci a réouvert le 29 juin avec des contraintes particulières.

- 60 personnes par créneaux horaires (3 par jour)

- Les centres de loisirs peuvent également accéder à ces créneaux horaires à raison de 20 enfants, plus les accompagnateurs.

Il souhaite que la promotion de la piscine se fasse notamment via une page Facebook spécifique et l'application PANNEAUPOCKET.

CCAS

Madame PROUVIER indique qu'une lettre circulaire va être adressée aux personnes vulnérables dans le cadre du plan canicule.

Monsieur FOURNIER indique que le *Vie@champeaux* devra être bouclé pour le 20 août prochain.

Plus aucune question n'étant soulevée, la séance est levée à 20h20.